

Trions nos déchets

Afin de permettre leur valorisation et une organisation optimum du ramassage, les déchets ménagers doivent être triés.

Pour tous

Les déchets ménagers doivent être triés pour le confort de tous. Le SICTOMU met à votre disposition des sacs de pré-collecte. Ces sacs, lavables et réutilisables, reprennent les consignes de tri. Rigides, ils vous permettent de stocker vos emballages avant de les apporter aux colonnes. Ils sont disponibles auprès du SICTOMU.

Les colonnes enterrées ou aériennes permettent de déposer :

- › les papiers, journaux, magazines, prospectus...
- › les emballages plastiques (sacs, films et bouteilles), briques,
- › les pots, bocaux et bouteilles en verre.

En centre ville, les déchets ménagers restant après tri sont déposés dans les colonnes enterrées, reste (résidus des tris effectués). Le sac poubelle ne peut pas dépasser 80 litres. Les dépôts autour des colonnes sont formellement interdits. Il existe également des bacs de regroupement.

Hors centre ville (les écarts), les déchets ménagers restant sont déposés dans des bacs individuels qui doivent être sortis le mercredi soir pour être ramassés le jeudi matin. En juillet et août, une seconde collecte pour les déchets RESTE est organisée le lundi matin.

Pour obtenir un bac individuel, appeler le Sictomu qui vous en livrera un à domicile ou effectuer votre demande [en ligne](#)

Végétaux et compostage :

Les végétaux doivent être portés à la [déchetterie](#).

A noter, le brûlage des déchets verts est interdit sauf pour les professionnels concernés.

Si vous avez un jardin, il vous est possible de composter vos déchets de cuisine et végétaux dans un composteur qui peut vous être fourni, à tarif préférentiel, par le Sictomu.

COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS



Les cartons doivent être :

- Non souillés,
- Vidés de leur contenu (éléments de calage, emballages plastiques, tous autres déchets...),
- Emboîtés, pliés ou attachés.

COLLECTES LES MARDIS ET VENDREDIS SUR UZÈS

Merci pour votre compréhension



Professionnels, les bons gestes pour la collecte des cartons

Les professionnels

Collecte des cartons :

Les horaires à respecter et organisation de la collecte en trois zones :

- > **Centre-ville** : collecte le **mardi** et le **vendredi**.
Cartons à sortir **entre 8h30 et 9h00, le jour de la collecte**
- > **Extérieurs A** : collecte le **mardi** et le **vendredi**.
Cartons à sortir **la veille du jour de collecte**
- > **Extérieurs B** : collecte le **mardi**.
Cartons à sortir **la veille du jour de collecte**

Modalités de présentation :

- Les cartons doivent être pliés et non souillés.
- Attachés ou regroupés dans un autre carton.

- > **Les zones de collecte et points de regroupement :**

Centre-ville

- Bd Charles Gide (2 points de regroupement)

<https://www.uzes.fr/demarches/proprete-environnement/trions-nos-dechets?>

- Place Albert 1er
- Bd Gambetta (8 points)
- Bd des Alliés (3 points)
- Place d'Austerlitz
- Bd Victor Hugo (3 points de regroupement)
- Rue du 4 septembre
- Place aux Herbes (2 points)
- Rue Pélisserie (2 points)
- Rue Jacques d'Uzès

Extérieurs A

Collecte en porte à porte pour les commerces situés : avenue de la Libération, avenue de la Gare, avenue Maréchal Foch, avenue Général Vincent et avenue Louis Alteirac (jusqu'à la rue Dhuoda).

Extérieurs B

Collecte en porte à porte pour les commerces situés : ZAC Pont des charrettes, route de Nîmes, avenue Georges Pompidou, avenue Georges Chauvin, avenue des Cévennes, ZAC Mas de Mèze et avenue Louis Alteirac (après la rue Dhuoda).

Collecte du verre :

Du **1er avril au 30 septembre** : lundi et jeudi à partir de 5h

Du **1er octobre au 31 mars** : lundi à partir de 5h

A noter, **juin, juillet et août** : durant la période estivale, la collecte s'effectue en voiture hippomobile (véhicule écologique, tiré par des chevaux). Un partenariat tripartite Sictomu, Haras national d'Uzès, Ville d'Uzès.

Modalités de présentation :

- Dans des sacs transparents fournis par le Sictomu
- Sortis la veille
- Devant les commerces

Réponses à vos questions

> Quels sont les horaires de collecte pendant les jours fériés ?

La collecte a lieu tous les jours fériés sauf les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre. Des collectes de substitution sont organisées. Pour les connaître, il suffit d'appeler le Sictomu, quelques jours avant.

> Que faire des palettes ou cagettes ?

Il est interdit de les déposer sur la voie publique.

Elles doivent être portées à la déchetterie ou reprises par les fournisseurs.

A noter : la déchetterie d'Uzès n'accepte plus les professionnels. Il faut se rendre dans les autres déchetteries du territoire.

Le dépôt est soumis à facturation sauf pour les professionnels qui s'acquittent de la redevance spéciale. Dans ce cas les cartons peuvent être déposés gratuitement.

> Vous n'avez pas de bac individuel ?

Si vous habitez dans le centre-ville d'Uzès, vous ne pouvez pas être équipé de bacs individuels. En effet, les camions de collecte ne pouvant pas circuler dans certaines rues, vous devez déposer votre RESTE dans les

<https://www.uzes.fr/demarches/proprete-environnement/trions-nos-dechets?>

colonnes enterrées ou dans les bacs de regroupement.
Dans tous les autres cas, vous devez remplir une fiche de demande de bacs.
[Effectuez votre demande de bac en ligne.](#)

Le Sictomu - Contacts directs

- > **Particuliers** : 04 66 22 13 70 (standard)
- > **Professionnels et prévention** : 04 66 22 98 69
- > **Service déchetteries** : 04 66 22 99 64
- > **Service comptabilité** : 04 66 22 99 66

CONTACT



DÉMARCHES

SICTOMU - Déchetterie Uzès

Rue de l'Alzon
Zac de Pont des Charrettes
30700 Uzès

📞 0466221370
0466229964

✉ communication@sictomu.fr

📄 VOIR LA FICHE



MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)